







FORMATION ESPACE CONFINÉ

L'espace confiné est un espace totalement ou partiellement fermé :

- 1) qui n'est pas conçu et construit pour être occupé par des personnes, ni destiné à l'être, mais qui à l'occasion peut être occupé temporairement pour l'exécution d'un travail comme l'inspection, l'entretien ou la réparation ;
- 2) qui a des moyens d'accès restreints, empêchant l'air de circuler librement ;
- 3) au sein duquel l'atmosphère peut présenter des risques pour la santé et la sécurité de quiconque y pénètre

Dans le cadre de l'article L.4121-1 du code du travail, le chef d'établissement doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés de son établissement. Ces mesures comprennent entre autres des actions d'information et de formation.

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">  Acquérir les connaissances nécessaires à leur propre sécurité.  Analyser l'environnement de l'intervention.  Préparer et organiser l'intervention.  Sécuriser la zone d'intervention.  Intervenir en sécurité dans un espace confiné.  Mettre en œuvre les moyens de secours en cas d'accident.
CONCERNE	Toute personne amenée à travailler en environnement confiné.
PRÉREQUIS	Être équipé des équipements de protection individuels correspondants.
PÉDAGOGIE	La déroulé compote une partie théorique et une partie pratique en situation de travail avec utilisation des équipements de protection et de contrôle.
SANCTION DE LA FORMATION	Attestation d'acquisition de compétences
ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	Durant la formation, via des QCM et des mises en situation, le consultant établira une évaluation en trois niveaux <u>A</u> cquis - <u>E</u> n cours d' <u>A</u> cquisition - <u>N</u> on <u>A</u> cquis sur les compétences requises au poste.



PROGRAMME

SAVOIR - CONNAISSANCE

Les définitions

- . espace confiné,
- . analyse des risques

La problématique des interventions en espace confiné

- . les statistiques,
- . les accidents de travail

Les types d'ouvrage comportant des espaces confinés

Les principaux risques et dangers

Les principaux gaz susceptibles d'être émis en espace confiné et risques

Les différents équipements de travail et de protection

Les exigences réglementaires

L'intérêt de disposer de procédures de travail et d'évacuation de l'ouvrage en rappelant le rôle et les responsabilités de chaque agent

SAVOIR-FAIRE - COMPÉTENCE

L'analyse des travaux à effectuer et de l'environnement du travail

L'identification des dangers et l'évaluation des risques

La préparation et l'organisation de l'intervention

L'utilisation des différents équipements de travail et de protection :

- . contrôleur d'atmosphère,
- . harnais, longe, stop-chute, trépied,
- . système de ventilation,
- . moyens de communication,
- . appareils de protection respiratoire.

L'ÉLABORATION ET L'APPLICATION D'UN MODE OPÉRATOIRE, DES PROCÉDURES D'INTERVENTION,

La conduite à tenir en cas d'accident

Le comportement : en cas de malaise de l'opérateur intervenant dans l'espace confiné, il ne faut absolument pas intervenir dans cet espace si on ne dispose pas de l'équipement de protection respiratoire nécessaire,

Le respect des règles de sécurité

La prise en compte du temps nécessaire pour se mettre en sécurité

L'anticipation, l'évaluation, le dialogue, la remontée d'information en cas de problème...

PROGRAMME



SAVOIR-ÊTRE - COMPORTEMENT

En fin de session, la formation doit faire l'objet d'un contrôle des connaissances théoriques et pratiques permettant de s'assurer que les personnes formées savent :

- 1) identifier les espaces confinés dans lesquels ils auront à intervenir et les risques potentiellement présents à l'intérieur de ceux-ci,
- 2) identifier les signes avertisseurs de la présence de contaminants et les symptômes d'une intoxication,
- 3) suivre les étapes de la procédure écrite de travail et compléter correctement le permis de pénétrer,
- 4) utiliser les détecteurs de gaz et d'en interpréter les résultats,
- 5) comment utiliser et placer les ventilateurs,
- 6) utiliser correctement tous les équipements de protection individuelle et reconnaître les signes de défectuosité,
- 7) comment communiquer avec le surveillant et pour le surveillant, en outre, communiquer avec les secours.

DURÉE

formation initiale OPÉRATEUR = 01 jour soit 07 heures
formation initiale ENCADRANT = 02 jours soit 14 heures

